

ASSEMBLÉE NATIONALE  
20 octobre 2023

PLF POUR 2024 - (N° 1680)

Rejeté

AMENDEMENT N ° II-CF1238

présenté par

M. Saintoul, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard, M. Caron, M. Carrière, M. Chauche, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Corbière, M. Coulomme, Mme Couturier, M. Davi, M. Delogu, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Etienne, M. Fernandes, Mme Ferrer, Mme Fiat, M. Gaillard, Mme Garrido, Mme Guetté, M. Guiraud, Mme Hignet, Mme Keke, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Laisney, M. Le Gall, Mme Leboucher, Mme Leduc, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Pascale Martin, Mme Élisabeth Martin, M. Martinet, M. Mathieu, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Quatennens, M. Ratenon, M. Rome, M. Ruffin, M. Sala, Mme Simonnet, Mme Soudais, Mme Stambach-Terreiro, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé, M. Vannier et M. Walter

ARTICLE 35

ÉTAT B

Mission « Défense »

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

| (en euros)                                              |   |   |
|---------------------------------------------------------|---|---|
| Programmes                                              | + | - |
| Environnement et prospective de la politique de défense | 1 | 0 |
| Préparation et emploi des forces                        | 0 | 1 |
| Soutien de la politique de la défense                   | 0 | 0 |
| Équipement des forces                                   | 0 | 0 |
| TOTAUX                                                  | 1 | 1 |
| SOLDE                                                   | 0 |   |

## EXPOSÉ SOMMAIRE

Par cet amendement d'appel, les députés du groupe LFI-NUPES souhaitent porter le débat autour de nos services de renseignements.

Depuis plusieurs années, la doctrine française en matière de renseignement glisse pas-à-pas vers le tout-électronique, le tout-technologique, et le tout-numérique. Les événements récents, au Niger, ou en Israël par exemple, laissent penser que cela représente un risque pour la France. Comment remédier à cet investissement massif et cette « « deshumanisation » » du renseignement ? À l'aune de ruptures majeures, quelle place le renseignement humain sera-t-il amené à prendre, selon vous, dans la doctrine française du renseignement ?

De plus, alors qu'il est acté que la construction du Fort-neuf de Vincennes sera retardée, le Parlement n'est pas associée au suivi de ce projet.

Cet amendement vise donc à amener le Gouvernement à clarifier ses intentions en matière de renseignement et apporter des réponses aux questionnements légitimes sur l'avenir de nos services de renseignements à la représentation nationale.

Nous proposons donc de ponctionner 1 € en AE et en CP de l'action 178-01 « « Planification des moyens et conduite des opérations » » du programme P178 « « Préparation et emploi des forces » » vers l'action 144-03 « « Recherche et exploitation du renseignement intéressant la sécurité de la France » » du programme P 144 « « Environnement et prospective de la politique de défense » ».

La diminution des crédits du programme 178 vise à rendre l'amendement conforme aux règles de recevabilité financière prévues par l'article 40 de la Constitution. L'auteur de l'amendement espère que le Gouvernement reprendra cette mesure et lèvera ce gage.